

Après les attentats des 7, 8 et 9 janvier, le gouvernement a engagé une « grande mobilisation » de l'éducation nationale pour transmettre les « valeurs de la République ». Juste mesure pour combattre le fanatisme ou repli sur soi ?

Quelle laïcité faut-il adopter à l'école ?

Laisser la croyance hors des établissements scolaires

Confrontée à des adolescents qui revendiquent leurs appartenances identitaires, l'école doit tenir toutes les religions à distance et arracher les élèves à toutes les déterminations grâce à l'exercice de l'esprit critique

PAR DANIELLE SALLENAVE

On n'en finit plus de s'interroger sur le comportement de ces élèves qui, dans quelques écoles de quartiers, de cités, de banlieue, ont refusé de s'associer à la minute de silence décrétée après les affreux massacres perpétrés à *Charlie Hebdo* et dans une épicerie casher. L'école est sommée de répondre. Mais répondre à quoi, et comment ?

Comme les assassins, ces enfants sont la plupart du temps d'origine ou de confession musulmane. Pointer les rattachements ethniques et religieux de ces élèves dissidents comme la cause unique ou essentielle de leur comportement présente de graves dangers. D'abord parce que c'est évacuer toutes les autres explications.

En particulier le sentiment explicite ou diffus d'exclusion, justifié ou non, qu'éprouvent des jeunes qui se sentent promis au chômage et à la discrimination du fait de leur naissance. N'en déplaît à ceux pour qui le recours à l'explication sociale et économique est tout simplement un refus de la responsabilité individuelle.

Les politiques successives de la ville ont, dans les « quartiers », réhabilité des logements, aménagé les transports, parfois bien mieux que dans des zones de la France périphérique, qui en conçoit du ressentiment. Cela n'a pas toujours suffi : ce sont toujours des lieux « séparés ». Car multiples sont les facteurs d'un sentiment d'exclusion.

Sans doute certains utilisent-ils ou instrumentalisent-ils des mémoires antagoniques de la colonisation ; le passé colonial n'en est pas moins « un passé qui ne passe pas ». Et il est vrai aussi que ces jeunes sont indirectement touchés par le pourrissement de situations qui se dégradent chaque jour au Moyen-Orient, et par le sentiment d'humiliation que causent dans le monde arabe les divers modes de l'actuelle intervention occidentale contre le terrorisme.

TOLÉRANCE RÉCIPROQUE

Le rattachement religieux est alors tout ce qui reste d'une identité qui se dérober. Est-il raisonnable d'en profiter cependant pour grossir le trait, comme lors des émeutes de 2005, et agiter le spectre d'un choc de civilisations entre la République et ses « territoires perdus » ? Au reste, si vraiment la religion était à l'origine de ces rébellions à l'école, suffirait-il pour ramener la paix d'y faire venir des représentants des « religions du Livre », donnant le spectacle de leur supposée fraternité ? Cela ne ferait que réaffirmer l'assignation de chacun à ses origines et rendrait plus incertaine encore la place des enfants de familles agnostiques ou athées.

De même si l'on décidait de confier l'enseignement du fait religieux à des prêtres de toutes obédiences : qu'au moins on en donne la charge aux professeurs, et plutôt à l'occasion des cours de français ou d'histoire...

Il faudrait bien plutôt opérer un changement d'orientation radical, comme du reste le propose le président de la République en rappelant que « *les religions n'ont pas leur place à l'école* ». Définition claire et sans équivoque de ce qu'est l'école « laïque », et qui lui permet d'être l'école de tous : une école qui tient les religions à distance.

« Laïcité » signifie en effet deux choses différentes selon qu'on l'applique à la sphère publique ou à l'école. Dans la sphère publique, la laïcité, c'est pour tous les citoyens le droit d'avoir une religion ou de n'en pas avoir, de le manifester sans crainte, et le devoir de se respecter entre eux dans une tolérance réciproque. Mais à l'école, ce qui doit régner, c'est la réserve à l'endroit des questions religieuses, le « suspens » des affiliations durant les quelques heures par jour qui doivent être consacrées aux apprentissages scolaires.

Pourquoi ? Parce qu'on a affaire à des enfants et à des adolescents chez qui l'affirmation d'un rattachement religieux n'est pas forcément un choix propre, personnel, raisonné, mais en règle générale la conséquence d'un choix familial. Toute attaque (ou supposée telle) envers « sa » religion est d'abord vécue par lui comme une attaque envers sa famille. Ensuite parce que l'affirmation entre les murs de l'école d'un rattachement religieux (ou politique) n'est pas compatible avec la sérénité des apprentissages.

LES EXERCICES DE LA RAISON

La laïcité, à l'école, c'est toute la place à l'instruction, et rien qu'à l'instruction. A l'école, c'est la laïcité qui, même aujourd'hui où l'école se veut « ouverte à la vie », doit dessiner le périmètre protégeant les enfants et les adolescents de tout ce qui viendrait parasiter leur attention (et cela vaut aussi pour les téléphones portables).

Et il y a plus : en arrachant momentanément l'enfant, l'adolescent, aux rattachements religieux ou politiques de sa famille, de son groupe, de son quartier, pour le ramener vers les objets de l'instruction, l'école l'arrache à sa condition « d'enfant » pour en faire un élève : comme disait Alain, « *quelqu'un qui veut qu'on l'élève* ». Utopie ? Peut-être.

Mais c'est cette utopie qui doit régler l'action de l'école, et la concentrer sur ses objets propres et ses missions spécifiques : l'étude de la langue, des mathématiques, des sciences, de l'histoire. Sous la direction de professeurs qui guident l'élève dans le maquis des ressources numériques, et lui apprennent la distance et l'esprit critique face à tous les mirages auxquels on peut se prendre.

Face aux dérives fanatiques qui menacent les croyances ou les adhésions sans recul, il y a pour s'en prémunir toute la gamme des grands textes, notamment ceux des philosophes des Lumières. Oui, ce dont nous avons le plus urgent besoin, c'est un retour à l'esprit des Lumières, toujours vivace malgré les cruels démentis de l'histoire, et à une formation raisonnée aux exercices de la raison.

François Jacob, qui, il y a juste cinquante ans, recevait pour ses travaux le prix Nobel de médecine, avait vu juste quand il écrivait en 1987 : « *Les Lumières et le XIX^e siècle eurent la folie de penser que la raison n'était pas seulement nécessaire, mais aussi suffisante pour résoudre tous les problèmes. Aujourd'hui, il serait plus fou encore de décider, comme certains le voudraient, que sous prétexte qu'elle n'est pas suffisante, elle n'est pas non plus nécessaire.* » ■

Notre pays ne doit pas céder à la tentation de la religion laïque

Les mesures ministérielles cherchent à impliquer davantage les parents dans l'école mais refusent toujours que les mères portant le foulard accompagnent les élèves lors des sorties scolaires. L'école doit faire son autocritique

PAR JEAN BAUBÉROT

Prenant le relais du président, François Hollande, annonçant l'« acte II » de la refondation de l'école, la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a indiqué, jeudi 22 janvier, un ensemble de mesures en réponse aux tragiques attentats des 7, 8 et 9 janvier. Au cœur de ces dispositions, on trouve la laïcité dont les deux finalités principales (liberté de conscience et principe de non-discrimination), ont été ciblées par les terroristes. Mais on ne peut qu'être frappé par le déséquilibre entre ce qui concerne les élèves et leurs parents, où les projets sont précis, exécutoires dans le court terme, et le flou de ce qui se rapporte aux dysfonctionnements de l'institution. Là, il semble urgent d'attendre. Il est proposé d'établir un état des lieux de la mixité sociale, comme si les maux n'étaient pas connus et comme si des spécialistes n'avaient pas, depuis longtemps, proposé des solutions.

Plusieurs propositions comportent le risque d'entraîner la laïcité vers une religion civique, à laquelle élèves et parents devraient faire allégeance. Ainsi, les familles devront signer la charte de la laïcité. Son article 4 énonce : « *La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.* » Et l'article 5 précise : « *La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.* » Or la dite République consacre plus d'argent à l'instruction d'un élève d'un milieu favorisé qu'à celle d'un élève d'un milieu défavorisé. Pour chacun des articles de cette charte, il serait souhaitable de le compléter par un volet critique du fonctionnement de l'institution scolaire.

DÉMARCHE DE CONNAISSANCE

Enseigner plus fortement la laïcité correspond au souhait que je formule depuis des années. Mais il faut qu'il s'agisse d'un enseignement laïque de la laïcité (comme on parle d'« enseignement laïque du fait religieux », à développer également à l'école). Qu'est-ce à dire ? Qu'un tel enseignement doit se fonder sur une démarche de connaissance. Ainsi, apprendra-t-on aux élèves que la France a été le seul pays démocratique où a existé un siècle d'écart entre l'instauration du suffrage masculin (1848) et le suffrage universel (1944) ? Or c'est en invoquant la laïcité que des parlementaires ont régulièrement refusé d'accorder la citoyenneté politique aux femmes, considérées comme « soumises » au clergé. Un silence sur ce point serait très significatif.

Second exemple : le Conseil d'Etat a indiqué, lors du centenaire en 2005, que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat se situait dans la filiation du philosophe britannique John Locke. Sans cette influence, on comprend mal l'orientation philosophiquement très libérale de la loi de 1905. Or cette loi est très souvent rattachée aux seules Lumières françaises, plutôt adeptes du gallicanisme, quand ce n'est pas à une tradition jacobine dont les juristes ont montré qu'elle s'écarte notablement. Là encore, l'orientation adoptée dans l'enseignement de la laïcité sera un test décisif.

Va-t-on privilégier une vision étroitement nationale ou montrer que la laïcité française s'est construite en profitant de plusieurs expériences ?

Il serait possible de multiplier les exemples. Si elle veut être véritablement laïque, l'institution scolaire doit réfléchir de façon critique à son propre fonctionnement. Depuis des décennies, on déplore que les jeunes enseignants, juste après leurs diplômes, se retrouvent dans les établissements les plus difficiles. Sans grand résultat. On souhaite davantage d'implication des parents, mais sans abolir la circulaire Chatel, qui exclut des mères de famille portant le foulard des sorties scolaires. Pourtant, la mère du soldat tué par Mohamed Merah, Latifa Ibn Ziaten, donne actuellement beaucoup d'interventions dans les écoles sur la citoyenneté en portant un foulard. Suivant son exemple, d'autres mères de famille, qui souhaitent s'impliquer dans l'école, pourraient être sollicitées.

Certaines propositions de la ministre rappellent le projet de la commission Langevin-Wallon de... 1947 (le « *groupe scolaire à structure démocratique auquel l'enfant participe comme futur citoyen* »). Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais l'éducation nationale applique trop souvent la phrase du roman *Le Guépard*, de Giuseppe Tomasi di Lampedusa : que « *tout change pour que rien ne change* » ! On comprend que les événements récents aient renforcé un besoin de communion, mais attention de ne pas sacraliser un être-ensemble collectif, dont élèves et parents ressentiront d'autant plus durement qu'ils en sont plus ou moins exclus. On ne peut demander le respect de principes républicains sans poser, dans le même mouvement, la question de leurs interprétations et de leurs concrétisations. Sinon, on transforme, comme le craignait déjà Jules Ferry, la laïcité en « religion laïque »... et on continue d'envoyer les enseignants au casse-pipe ! ■